

MICHEL DE MONTAIGNE  
**ESSAYS**



**Book 1 · Chapter 7**

Original text in Middle French (1595, Public domain) · Last updated on April 19, 2022

HYPERESSAYS is a project to create a modern and accessible online edition of the *Essays* of Michel de Montaigne. More information at [www.hyperessays.net](http://www.hyperessays.net)

GOURNAY-1-7-20250106-190926

---

## Que l'intention juge nos actions

<sup>a</sup> LA mort, dit-on, nous acquite de toutes nos obligations. J'en sçay qui l'ont pris en diverse façon. Henry septiesme Roy d'Angleterre fit composition avec Dom Philippe fils de l'Empereur Maximilian, ou pour le confronter plus honorablement, pere de l'Empereur Charles cinquiesme, que ledict Philippe remettoit entre ses mains le Duc de Suffolc de la Rose blanche, son ennemy, lequel s'en estoit fuy & retiré au pays bas, moyennant qu'il promettoit de n'attenter rien sur la vie dudit Duc : toutesfois venant à mourir, il commanda par son testament à son fils, de le faire mourir, soudain apres qu'il seroit decedé. <sup>a</sup> Dernierement en cette Tragedie que le Duc d'Albe nous fit voir à Bruxelles és Comtes de Horne & d'Aiguemond, il y eut tout plein de choses remarquables : & entre autres, que ledict Comte d'Aiguemond, sous la foy & assurance duquel, le Comte de Horne s'estoit venu rendre au Duc d'Albe, requit avec grande instance, qu'on le fist mourir le premier : affin que sa mort l'affranchist de l'obligation qu'il avoit audict Comte de Horne. Il semble que la mort n'ayt point deschargé le premier de sa foy donnee, & que le second en estoit quitte, mesmes sans mourir. Nous ne pouvons estre tenus au delà de nos forces & de nos moyens. A cette cause, parce que les effects & executions ne sont aucunement en nostre puissance, & qu'il n'y a rien en bon escient en nostre puissance, que la volonté : en celle là se fondent par necessité & s'establisent toutes les reigles du devoir de l'homme. Par ainsi le Comte d'Aiguemond tenant son ame & volonté endebtee à sa promesse, bien que la puissance de l'effectuer ne fust pas en ses mains, estoit sans doute absous de son devoir, quand il eust survescu le Comte de Horne. Mais le Roy d'Angleterre faillant à sa parole par son intention, ne se peut excuser pour avoir retardé jusques apres sa mort l'execution de sa desloyauté : Non plus que le masson de Herodote, lequel ayant loyallement conservé durant sa vie le secret des thresors du Roy d'Egypte son maistre, mourant les descouvrit à ses enfans. <sup>c</sup> J'ay veu plusieurs de mon temps convaincus par leur conscience retenir de l'autruy, se disposer à y satisfaire par leur testament, & apres leur decés. Ils ne font rien qui vaille. Ny de prendre terme à chose si presante, ny de vouloir restablir une injure avec si peu de leur ressentiment & interest. Ils doivent du plus leur. Et d'autant qu'ils payent plus poisamment, & incommodéement : d'autant en est leur satisfaction plus juste & meritoire. La penitence demande à charger. <sup>c</sup> Ceux là font encore pis, qui

reservent la declaration de quelque haineuse volonte envers le proche à leur derniere volonte, l'ayants cachee pendant la vie. Et monstrent avoir peu de soin du propre honneur, irritans l'offencé à l'encontre de leur memoire : & moins de leur conscience, n'ayans pour le respect de la mort mesme, sceu faire mourir leur maltalent ; & en estendant la vie outre la leur. Iniques juges, qui remettent à juger alors qu'ils n'ont plus connoissance de cause. « Je me garderay, si je puis, que ma mort die chose, que ma vie n'ayt premierement dit, & apertement.